

Séance publique du 16 novembre 2023 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2023-111

Finances

Admission en non-valeur

Année 2023

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	23
Pouvoirs	2
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **10 novembre 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Dominique Bruyère - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Hervé Daval - Pierre Devedeux - David Dozance - Daniel Fréchet - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Eric Martin - Yves Nicolin - Philippe Perron - Jade Petit - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Sandra Creuzet-Taite	Eric Martin	
Gilles Goutaudier	Jacques Troncy	
Yves Perrin		X

Secrétaire désignée pour la durée de la séance : Clotilde Robin.

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture	16/11/2023
Publié	

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables ;

Considérant les demandes formulées le 8 août 2023 et le 23 août 2023 par le Service Gestion Comptable (SGC) Loire Nord, au vu des certificats d'irrécouvrabilité ;

Considérant que pour l'ensemble de ces admissions en non-valeur, le recouvrement est devenu impossible du fait de recherches infructueuses du SGC Loire Nord, et également pour des créances éteintes suite à des liquidations judiciaires ou des surendettements ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les sommes suivantes :

Budget Général : 3 745,18 € :

- Société Recovco Affimet pour la somme de 1 878,57 € (créances de 2008 et 2009, poursuites sans suite)
- Forum Espace culture pour 1 271,81 € (liquidation judiciaire du créancier)
- Impayés de la lecture publique pour un montant total de 589,35 € (5 créances anciennes, poursuites sans suite)
- Diverses créances de faibles montants pour la somme de 5,45 € (montants individuellement inférieurs à 1 €, sous le seuil de poursuite)

Budget Equipements Tourisme et Loisirs : 96,38 €

- Diverses créances pour 96,38 € (7 créances de faibles montants individuels, inférieurs au seuil de poursuite)

- Dit que ces sommes seront inscrites aux budgets concernés sur l'exercice 2023 au chapitre 65.

Le Secrétaire de séance,
Clotilde Robin

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne